

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-NIOST

Préfecture
 001-210103610-20260312-2026-08-BF
 Date de télétransmission : 25/03/2026
 Date de réception préfecture : 25/03/2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, diffusée également sur le site internet de la commune, répond à cette obligation pour la commune pour le budget principal et les 2 budgets annexes détaillés ci-après.

Le Maire et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le Compte Financier Unique, qui se substitue désormais au Compte Administratif du Maire et au Compte de Gestion du comptable public. Il présente une information financière rationalisée et simplifiée.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les Comptes Financiers Uniques 2025 sont votés le 12 mars 2026 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

BUDGET PRINCIPAL 2025

I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Vue d'ensemble de la section fonctionnement réalisé en 2025 :

	NATURE	MONTANT REALISE
DEPENSES	Charges à caractère général	272 606,69 €
	Charges de personnel	382 647,24 €
	Atténuation de produits (FPIC CCPA)	18 771,00 €
	Autres charges de gestion courante	172 323,89 €
	Charges financières	355,49 €
	TOTAL	846 704,31 €
RECETTES	Atténuation de charges	7 531,88 €
	Produits des services	10 308,35 €
	Impôts et taxes	187 167,49 €
	Fiscalité locale	672 465,00 €
	Dotations et participations	235 862,37 €
	Autres produits gestion courante	41 210,79 €
	TOTAL	1 154 545,88 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges générales : énergies, eau, entretien, fournitures, maintenances, réparations, nettoyage des locaux, cérémonies, frais de portage EPF. Charges de personnel : les salaires et charges des agents communaux.

Autres charges : les indemnités de fonction des élus, contributions au SIEA, les subventions versées. Charges financières : les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de produits des services et de gestion courante (redevances locations, concessions cimetièrre etc.), des impôts et taxes, des revenus de la fiscalité locale (taxes foncières et taxes sur les pylônes) et des dotations versées par l'Etat, dont la Dotation Globale de Fonctionnement d'un montant de 86 519 €.

Les dotations de communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'élèvent à 145 278,49 € (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire).

Les impôts directs locaux ont généré un produit de fiscalité locale de 600 763 €

Pour rappel les taux de fiscalité locale n'ont pas été augmentés en 2025 :

Taxe sur le Foncier Bâti :	26,36 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	44,15 %
Taxe d'Habitation (résidences secondaires)	11,17 %

L'excédent de fonctionnement du budget 2025 s'élève à 307 841,57 €

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt est de 307 841,57 €, auquel on ajoute le report de l'excédent de fonctionnement cumulé des années antérieures d'un montant de 1 300 694,97 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2025 avec les reports de 2024 fait apparaître un excédent de clôture de 1 608 536,54 €.

Cet excédent de fonctionnement sera affecté au budget communal 2026.

II / La section d'investissement

Le volume total des dépenses d'investissement s'élève à 588 811,83 € :

Les dépenses d'équipement réalisés sont principalement liées à la construction de la maison des assistants maternels et la salle des associations pour 339 885,85 €, la canalisation des eaux du Rolion pour 51 597,44 €, et entres autres la réfection de voiries, parkings, remplacement de l'abri de bus « Buyat », du radar pédagogique de l'entrée nord, la sécurisation de la cloche de l'église, la première partie de l'installation de la borne pour recharge des véhicules électrique IRVE.

Pour les dépenses financières, il s'agit de l'échéance de l'emprunt qui s'est terminé en 2025 sur le bâtiment périscolaire de 26 332,91 € et du remboursement du portage à l'EPF pour 22 266,27 €.

Le volume total des recettes d'investissement est de 234 254,09 € :

Elles sont composées principalement de :

- Subvention SIEA pour la mise en place d'une borne IRVE pour 4 828,82 €
- Reversement du FCTVA sur les investissements de 2024 : 77 744,72 €
- Taxe d'aménagement : 17 589,98 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 354 557,74 € pour 2025

Le report des opérations restant à réaliser sur 2026 s'élève à 83 981,52 € en dépenses

Le résultat cumulé d'investissement intégrant le report du déficit de 2025 de 155 651,61 € fait apparaître un **déficit de clôture de 594 190,87 €, qui sera affecté en réserves (compte 1068) au budget communal 2026.**

Budget principal 2025 Informations statistiques fiscales et financières :

La population municipale INSEE de la fiche DGF 2025 est de 1 918 habitants.

Ratios de niveau	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	440,99 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	601,33 €
Produit des impositions directes/population	448,19 €
Dépenses d'équipement brut/population	256,19 €
Encours de la dette/population	0,00 €
DGF/population = 86 519 € / 1918	45,11 €
Ratios de structure et d'analyse financière	
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	45,19 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	75,62 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0 %

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Effectif de la commune au 31 décembre 2025 :

Secteur / emploi	Agents de catégorie C	Effectif temps complet	Effectif temps non complet	Effectif pourvu
Adjoint administratif	Accueil - état civil	1		1
	Secretariat administratif	1		1
	Finances et ressources humaines	1		1
	Urbanisme	1		1
Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des écoles maternelles		3	3
	Effectif total	6	3	9



BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT 2025

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Le service est assuré en contrat de Délégation de Service Public par la société SUEZ.

La section de fonctionnement :

Les charges générales correspondent au traitement des boues de la station d'épuration, des intérêts du prêt sur la station d'épuration, et les dotations aux amortissements.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 81 317,66 €

Les recettes proviennent du reversement de la part communale par le délégataire du service de l'eau et l'assainissement, la prime d'épuration et la participation forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Le total des recettes de fonctionnement est de 118 763,50 €

L'excédent de fonctionnement du budget annexe eau et assainissement 2025 s'élève à 37 445,84 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement avec le report excédentaire de 2024 de 140 878,69 € fait apparaître un excédent de clôture de 178 324,53 €.

Cet excédent de fonctionnement sera affecté au budget eau et assainissement 2026.

La section d'investissement :

Les dépenses correspondent à la finalisation schéma directeur de l'assainissement, les intérêts du prêt, et le lancement du marché de remplacement de 2 collecteurs d'assainissement rue de Saint Denis et rue de Port Neuf, qui se réalisera en 2026.

Le total des dépenses d'investissement est de 77 100,87 €

Les recettes d'investissement proviennent du versement des subventions sur la réalisation du schéma directeur de l'assainissement pour 28 821,58 € et de l'amortissement des subventions.

Le total des recettes d'investissement est de 97 564,61 €

L'excédent d'investissement du budget annexe eau et assainissement 2025 s'élève à 20 463,74 €

Le report des opérations de 2025 restant à réaliser s'élève à 256 949,59 € en dépenses, et à 201 842,00 € en recettes.

Le résultat d'investissement 2025 est de 20 463,74 €, auquel on intègre le report de l'excédent 2024 de 99 183,83 €.

La différence donne un excédent d'investissement de 64 539,98 €.

Cet excédent d'investissement sera affecté en report au budget eau et assainissement 2026.



BUDGET ANNEXE COMMERCES ET SERVICES 2025

Ce budget est dédié à la gestion de locaux de commerces et services acquis par la commune. Actuellement un seul commerce est concerné par ce budget, il s'agit de l'épicerie VIVAL. Le gérant du commerce a changé en 2025 à la suite d'une liquidation judiciaire, un nouveau bail a été signé en septembre 2025 et l'activité a bien repris.

La section de fonctionnement :

Les dépenses de charges de copropriété, d'entretien des locaux charge du propriétaire et taxe foncière s'élèvent à 3 385,17 €.

Les recettes proviennent entre autres des loyers mensuels versés par le locataire pour 9 030,41 €.

L'excédent de fonctionnement du budget annexe commerces et services 2025 s'élève à 5 645,24 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2025 avec le report de 2024 de 25 304,39 € fait apparaître un excédent de clôture de 30 949,33 €.

Cet excédent de 30 949,33 € sera reporté en section de fonctionnement recettes au budget commerces et services de 2026.

La section d'investissement :

En dépense d'investissement figure le remboursement de la caution du bail de 1 600 €

En recette d'investissement on a l'encaissement de la caution de 1 850 € pour le nouveau bail.

Le solde d'exécution de l'investissement 2025 fait apparaître un excédent de 250 €.

Au 31/12/2025, il reste à rembourser par le budget annexe commerces et services la somme de 130 000 € correspondant à l'avance consentie en 2020 par le budget communal.

Cet excédent d'investissement de 250,00 € sera affecté en report recettes au budget commerces et services 2026.